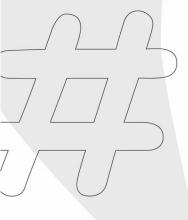


Année 2022









SOMMAIRE

Y	Synthese du projet : le schema de Developpement strategique, un projet de territoire en constante	
ada	ptation	3
2.	Rappel sur l'élaboration du Plan d'Action 2021-2025 du projet territorial	5
3.	Pilotage de la mise en œuvre du SDS et portage des élus	6
4.	Etat des lieux sur les plans économique et social	12
5.	Finalité stratégique 1 : Favoriser et soutenir la diversification et le développement de l'économie marcha 14	inde
	Fiche-Action 1.1-Développer un service d'informations économiques consolidées	15
	Fiche-Action 1.2-Améliorer l'accès aux financements et mettre en place un fonds d'investissement local.	15
	Fiche-Action 1.3-Développer un espace de coworking	15
	Fiche-Action 1.3 - Développer un espace de coworking	16
	Fiche-Action 1.4 – Réhabiliter et valoriser le patrimoine maritime	17
	Fiche-Action 1.5 – Développer de nouveaux produits touristiques	19
	Fiche action 1.6 – Compléter l'offre d'hébergement touristique	20
	Fiche action 1.7 – S'engager vers une démarche de tourisme durable	22
	Fiche-Action 1.8 – Développer et valoriser l'offre des produits à destination d'un marché	23
	Fiche-Action 1.9 – Mettre en place une dynamique de FABLAB agricole – aquacole – agroalimentaire	23
6.	Finalité stratégique 2 : Régénérer et renforcer les valeurs-phares de l'archipel, pour un renouveau du bie	n-
vivr	e ensemble	25
	Fiche-Action 2.10 - Appuyer et Développer les usages numériques facilitateurs du quotidien	26
	Fiche-Action 2.11 - Créer des lieux de vie et espaces de rencontre	28
	Fiche-Action 2.12 - Développer des projets d'insertion sociale et d'adaptation au marché du travail	30
6. ľou	Finalité stratégique 3 : Accompagner l'évolution et la structuration d'un territoire qui se mobilise pour verture vers l'extérieur et l'accueil	34
	Fiche-Action 3.13 : Développer une offre de logements dans une logique de parcours résidentiel	35
	Fiche-Action 3.14 - Engager un plan de réduction de l'empreinte carbone à partir de l'habitat	36
	Fiche-Action 3.15 : Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)	
7	territoriale	
ر	Fiche-Action: 3.16: Accompagner les parcours de formation des jeunes	
	Fiche-Action 3.17 - promouvoir l'implantation d'entreprises	39
	Fiche-Action 3.18 - Entrepreneuriat & FIER SPM	40
7.	Indicateurs 2022	
8.	Perspectives 2023	43
^	Conclusion	11



1. Synthèse du projet : le Schéma de Développement Stratégique, un projet de territoire en constante adaptation

Entériné en décembre 2009 par le Conseil Territorial, à l'unanimité, le Schéma de Développement Stratégique (SDS) 2010-2030 visait à répondre aux défis uniques auxquels est confronté l'Archipel. Il a défini le socle de la politique de développement économique de la Collectivité territoriale dans une perspective de long terme, avec un premier plan d'action quinquennal, et une démarche participative novatrice.

Dans le prolongement de la dynamique enclenchée en 2009, une nouvelle démarche participative coordonnée par la SODEPAR a été redéployée dès 2014 pour décliner un programme opérationnel sur la période 2015-2020. Cela s'est traduit par un plan quinquennal de 28 actions, déployées à près de 90%. Le succès de sa mise en œuvre et les progrès en matière de tourisme (environ +20% en moyenne lissée) et d'énergie, priorités identifiées dans les axes 2 et 4 du SDS révisé, conduisent à poursuivre ces efforts.

Comme en 2014-2015, la Collectivité Territoriale a bénéficié d'une assistance technique financée par la Commission européenne. Cette mission d'appui a eu pour objectif d'accompagner la Collectivité Territoriale dans l'actualisation du SDS 2010-2030 et l'élaboration d'un nouveau plan d'action sur la période 2021-2025.

Les orientations du SDS 2021-2025 synonymes d'ouverture vers l'extérieur :

L'enjeu central de ce SDS 2021-2025 est de remettre en croissance vertueuse le couple démographie et modèle économique de territoire. Pour atteindre cet objectif, le SDS s'appuie sur trois finalités stratégiques principales, elles-mêmes déclinées en 8 axes stratégiques :

Finalité stratégique 1 : Favoriser et soutenir la diversification et le développement de l'économie marchande

- Engager de nouveaux modes de financement et d'accompagnement des projets d'entreprises
- Maintenir et renforcer le développement du tourisme durable
- Structurer et développer une filière aquacole, agricole et agro-alimentaire

Finalité stratégique 2 : Régénérer et renforcer les valeurs-phare de l'Archipel, pour un renouveau du bien - vivre ensemble

- Soutenir le développement de services de proximité et d'espaces de vie partagés
- Soutenir des initiatives génératrices de cohésion sociale

Finalité stratégique 3 : Accompagner l'évolution et la structuration d'un territoire qui se mobilise pour l'ouverture vers l'extérieur et l'accueil

- Faire de l'énergie un levier de la transition vers un habitat vert
- Engager une stratégie emplois et compétences
- Implanter et accueillir des entreprises extérieures

Chacune de ces finalités se relie à travers deux enjeux transverses retenus comme fil rouge de toutes les initiatives portées et soutenues par le schéma : la jeunesse ou comment à travers le SDS, la jeunesse de Saint-Pierre-et-Miquelon est reconnue, valorisée et accompagnée dans la construction de son devenir ; et le développement durable, ou comment faire de l'Archipel un territoire durable engagé (du développement des énergies renouvelables à la gestion raisonnée des ressources).





Les 8 axes stratégiques ont fait l'objet de nombreuses réunions dans la même logique participative qui caractérise depuis ses débuts la construction du SDS. Il en résulte 18 fiches-actions opérationnelles qui vont permettre la mise en scène du SDS sur sa programmation 2021-2025.

La programmation de l'IVCDCI territorial confirme le tourisme durable comme secteur de concentration

Comme ce fut le cas pour le 11^{ème} FED (enveloppe indicative de 26,35 millions d'euros), un seul secteur de concentration a été retenu par le Président du Conseil Territorial (ordonnateur territorial du FED). Au regard des résultats probants obtenus sur le secteur du tourisme durable pendant la période 2015-2020 (plus 20% de fréquentation touristique), le choix a été fait de poursuivre les efforts sur ce secteur prioritaire de diversification économique. L'archipel a été à nouveau cité en exemple par la Commission européenne concernant sa maîtrise des procédures FED. En veut pour preuve la dernière tranche du 11^{ème} FED réceptionnée fin 2019 confirmant la capacité de la Collectivité Territoriale à répondre aux exigences de la Commission sur l'atteinte des objectifs initialement fixés.

Concernant l'IVCDCI, la crise sanitaire a engendré des retards dans le processus d'adoption du budget européen, la mobilisation de la première tranche n'étant attendue qu'en 2023 sur une enveloppe qui s'annonce similaire à celle du 11^{ème} FED. Une évolution notable sur cette nouvelle programmation renvoie à l'annualisation du FED, ce qui a eu pour conséquence une vigilance accrue des équipes d'Archipel Développement et de la Collectivité Territoriale sur le séquençage du déploiement des 18 fiches-actions de manière à limiter au maximum le risque de pertes budgétaires.

Des indicateurs seront définis en matière de rotations maritimes, de passagers transportés, et de développement touristique. Les retombées économiques attendues bénéficieront au secteur hôtellerie/restauration, et plus largement au commerce, mais également au secteur du BTP en quête de relais de croissance (construction et rénovation de chambres d'hôtels, infrastructures portuaires etc.). Ce secteur revêt également de multiples intérêts pour la population en matière de culture, de loisirs et d'amélioration de l'accessibilité par voie maritime. Le vote du plan d'action 2021-2025 par le Conseil Territorial constitue une décision clé pour finaliser la programmation de l'IVCDCI.





2. Rappel sur l'élaboration du Plan d'Action 2021-2025 du projet territorial

Une nouvelle dynamique dans la mise en œuvre du SDS 2021-2025

Les élus du Conseil Territorial ont souhaité impulser une nouvelle dynamique dans le déploiement du SDS en le rendant plus « palpable », incarné et ancré dans le concret. Il est construit sur plus de liens, de synergie et d'interdépendances entre les actions et les projets. Une communication dédiée permettra une meilleure appropriation et une plus grande ouverture à la participation de la population, notamment pour son suivi et l'évaluation de ses impacts. En résumé, un SDS innovant dans sa conception pour passer d'une politique de moyens à une politique de résultats.

L'actualisation du SDS engagée au mois de septembre 2019 sous la coordination d'Archipel Développement s'est poursuivie jusqu'en décembre 2020, la crise sanitaire de la Covid19 ayant ralenti les travaux d'élaboration du schéma. Les premières rencontres, temps d'échanges et d'analyse, ont permis de préciser et de fixer une ambition pour l'Archipel, un cap stratégique émanant des élus du Conseil Territorial afin de conduire le développement du territoire.

Comme pour la précédente programmation, le Comité de suivi du SDS a été associé au processus d'élaboration à plusieurs reprises sur la période 2019-2020. Une version quasi finalisée a été approuvée à une large majorité lors du Comité de suivi du 18 septembre 2018, seul l'Etat s'étant abstenu sur sa validation.

La dernière mission des experts missionnés par la Commission européenne qui s'est déroulée courant novembre 2020 a permis de finaliser le plan d'action sous sa forme actuelle. Un atelier de travail sur la future gouvernance du SDS a mis en exergue la transversalité qui caractérise cette nouvelle mouture rendue nécessaire notamment par la présence de chefs de projets extérieurs à la Collectivité Territoriale. Cette ouverture illustre la volonté du Conseil Territorial de faire du SDS un projet de territoire dont le portage est partagé avec les principaux acteurs du développement économique.



3. Pilotage de la mise en œuvre du SDS et portage des élus

Après l'adoption d'une nouvelle organisation en avril 2022 : une nouvelle impulsion pour le pilotage et la mise en œuvre du Plan d'Action du SDS 2021-2025

Après les élections territoriales de mars 2022, la Collectivité Territoriale a réorganisé ses services afin de mieux répondre aux besoins du territoire, et s'est ainsi dotée d'un nouvel organigramme adopté par l'Assemblée Délibérante en séance officielle de juin 2022 (Délibération n°155/2022 du 02/06/2022).

La nouvelle organisation est **porteuse de sens**, celui exprimé tout d'abord par l'organigramme : structuré en 4 pôles, autour de 4 enjeux majeurs :

- Transport et mobilité (désenclavement),
- Attractivité et tourisme,
- Jeunesse et solidarités,
- Environnement et cadre de vie.

Avec cette nouvelle organisation, la Collectivité Territoriale a pour objectif : de mettre au cœur de l'organisation de ses services ses démarches stratégiques en cours pour répondre aux besoins du territoire, développer la proactivité et l'anticipation collective, et enfin permettre une appropriation du sens de l'action de la Collectivité à tous les niveaux de décision et de mise en œuvre.

Cette nouvelle organisation a défini 3 moments forts au calendrier 2022 de la Collectivité, qui ont intensifié l'articulation élus et administration au service de la mise en œuvre du SDS. Avec ces rencontres la Collectivité avait pour objectif de renforcer l'appropriation et le portage par les élus de la programmation 2021-2025 du SDS, de favoriser les échanges avec les chefs de projets et directeurs d'axe et finalement de développer le sentiment d'appartenance à l'organisation SDS. Ces moments d'échanges ont eu pour effet de renforcer la transversalité propre au mode projet, au sein des équipes et avec les élus investis en 2022 de leur mandat.

Permettre aux nouveaux élus de connaître le SDS et d'identifier les Chefs de Projets et Directeurs d'Axe

Alors qu'en 2022 la Collectivité Territoriale a travaillé en lien avec la Commission sur l'élaboration du document d'action, il est apparu essentiel dès le début du nouveau mandat d'organiser un moment fort pour que les nouveaux élus puissent s'approprier les projets du SDS 2021-2025 et identifier les chefs de projets de chacune des actions.

Une journée collective dédiée au SDS a été organisée le 12 mai sur Miquelon, avec une préparation bien en amont dès le mois de février 2022. Elus et agents ont effectué un aller-retour en bateau sur Miquelon, et ont passé la matinée dans la Maison de la Nature et de l'Environnement pour une découverte des actions prévues au SDS. 4 groupes d'élus ont été formés, sous un format convivial, ils passaient 20 minutes à chacune des 4 tables où étaient répartis les chefs de projets et directeurs d'axe qui leur faisaient une présentation de l'avancement de la mise en œuvre par fiche (concept du World Café).

Sous un format dynamique, cette matinée a permis d'Informer, de partager l'avancement, d'exposer les contraintes de mise en œuvre, de fournir une visibilité sur les échéances et les partenariats, de communiquer les prochaines échéances et/ou aboutissements à venir. L'après-midi a permis une visite de l'ensemble des bâtiments Collectivité sur Miquelon sous forme d'un jeu de piste, dont certains sont des réalisations co-financées par l'Europe.





















































<u>Instaurer un suivi de l'avancement de la mise en œuvre du SDS par les chefs de projets à destination</u> des élus et de l'administration

La Cellule SDS se réunit chaque mois, elle permet au Directeur Général des Services de réunir les directeurs d'axe, et de partager l'avancement, d'évoquer les points de blocage, préparer les échéances à venir.

Afin de poursuivre l'impulsion donnée par la journée collaborative sur Miquelon du 12 mai, un moment d'échange a été instauré entre les élus, les Chefs de Projet et les Directeurs de projets, sous un format d'une heure pour la Finalité 1 et d'une heure pour les Finalités 2 et 3.

Sous un format dynamique chaque chef de projet a présenté les avancements et prochaines échéances. Ces moments ont permis également d'échanger avec les élus, le Président et le Directeur Général des Services sur des informations en lien avec cette mise en œuvre.

Les rencontres du 15 septembre et 14 octobre, ont permis par finalité, de partager l'avancement sur chacun des projets : élément important pour le portage du SDS par les élus.



Photo 1: Réunion du 15 septembre 2022, partage de l'avancement avec les Chefs de projets du SDS et les élus du Conseil Territorial.

Permettre une appropriation des enjeux transversaux du SDS à tous les niveaux de mise en œuvre

La nouvelle organisation de la Collectivité permet notamment une meilleure visibilité de l'importance des deux enjeux transversaux définis dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action du SDS 2021-2025 : la Jeunesse et la Transition Ecologique. Ces deux enjeux étant la priorité du mandat 2022-2027, ils servent de point de focal pour l'ensemble des politiques sectorielles.

Ainsi, il a été organisé deux après-midis collaboratifs autour de ces deux enjeux à l'attention des élus, chefs de projet du SDS, Directeurs de Pôle et d'Axe, et Chefs de service de la Collectivité. Une animation « Fresque du Climat » a été organisée le mardi 18 octobre, et une « Fresque de la Jeunesse » a été conçue en interne des services par la Direction Jeunesse, et a eu lieu le mercredi 19 octobre. Un animateur a été formé en ligne à la « Fresque du Climat » pour l'occasion, Chef de Projet de la Fiche-Action 3.13, il proposera cette animation en ateliers avec des scolaires.



FRESQUES du Climat & de la Jeunesse





























Ces deux après-midis ont permis d'effectuer un travail collaboratif et pédagogique pour appréhender les enjeux de la crise climatique en général, et ceux de la jeunesse : accompagnement, formation bien-être, emploi, logement ...

En travaillant sur l'appropriation de tous les aspects de ces deux enjeux très importants pour le territoire, l'objectif était de permettre une appropriation par les élus et agents de la Collectivité, mais aussi de se représenter collectivement l'imbrication de ces enjeux transverses dans toutes les politiques sectorielles de la Collectivité et de celles des partenaires.

Les fresques réalisées sont affichées dans la salle des délibérations, elles symbolisent la démarche collective effectuée pour adopter une vision globale et transverse.





4. Etat des lieux sur les plans économique et social

Un retour progressif à une situation sanitaire « normale »

Le début de l'année 2022 a été marqué par deux vagues épidémiques successives, la dernière ayant culminé à un taux d'incidence de 9 703 / 100 000 habitants, soit 583 nouveaux cas en une semaine. Dès le 2ème trimestre, le nombre de contaminations a décru pour peu à peu s'estomper. Le covid a continué à circuler à bas bruit pendant le 2nd semestre sans conséquence notable sur les plans économique et social. Au niveau régional, l'amélioration de la situation sanitaire a amené le gouvernement fédéral à lever les restrictions de voyage permettant une relance dynamique des échanges transfrontaliers.

Une année contrastée en matière de développement économique

L'inflation due à la reprise économique post-covid archipel puis à la guerre en Ukraine n'a pas épargné l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon avec une augmentation des prix à la consommation de 9,3% sur un an en juin 2022. La dépréciation continue de l'euro face au dollar canadien a également contribué au renchérissement des biens de consommation. Le secteur touristique redémarre progressivement sans atteindre le pic de fréquentation de l'année 2019. Sur la période de mai à septembre 2022 qui correspond à la haute saison, on constate une diminution de 23% par rapport à 2019 sur les touristes aériens et maritimes et de 10% sur l'ensemble des touristes incluant les croisiéristes. Les autres secteurs traditionnels de l'économie se portent relativement bien, les prises de pêche augmentant de 7,2% sur un an et le BTP bénéficiant d'une commande publique dynamique.

Des difficultés de recrutement persistantes

Dans le prolongement de l'année 2021, le plein emploi continue de pénaliser l'économie locale avec des difficultés de recrutement qui touchent l'ensemble des secteurs d'activité du territoire. A titre d'illustration, sur le 1^{er} semestre 2022, 193 offres d'emploi ont été enregistrées pour 191 demandeurs d'emploi en moyenne. Le lancement de la mission sur l'attractivité de l'archipel en novembre 2022 avec un premier déplacement de l'équipe d'experts en décembre va permettre d'alimenter le diagnostic puis la stratégie et le plan d'actions qui seront mis en œuvre dès le deuxième trimestre 2023.



FINALITÉ STRATÉGIQUE 1

ENGAGER DE NOUVEAUX MODES DE FINANCEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'ENTREPRISES

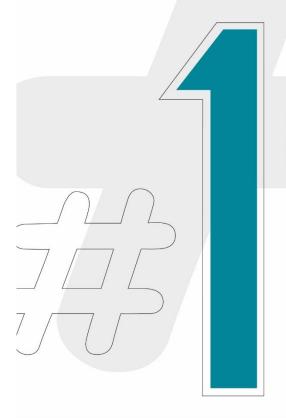
Directeur d'axe : Jérôme CECCHETTI

MAINTENIR ET RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE

Directeur d'axe : Malika HALILI

STRUCTURER ET DÉVELOPPER UNE FILIÈRE AQUACOLE, AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE

Directeur d'axe : Vicky CORMIER



FAVORISER ET SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE MARCHANDE









5. Finalité stratégique 1 : Favoriser et soutenir la diversification et le développement de l'économie marchande

Le premier plan d'action SDS 2015-2020 a permis de développer l'offre d'hébergement, de restauration mais aussi de transports inter-îles et internationaux. L'augmentation de fréquentation touristique a été notable ainsi que le taux d'occupation des hébergements en haute saison touristique. Il conviendra désormais d'allonger la saison touristique sur les ailes de saison grâce à de nouveaux équipements, des événements culinaires et musicaux en basse saison mais aussi en développant de nouveaux types d'hébergements pour attrier de nouvelles cibles.

Il sera également crucial de se doter de statistiques fiables afin de pouvoir mieux aiguiller les porteurs de projet, de créer un fonds d'investissement afin d'impulser une dynamique et de permettre aux prestataires privés d'investir. La notion de tourisme durable mérite également d'être soutenue et appuyée grâce à un accompagnement fort des professionnels du secteur à s'engager dans une démarche responsable.

Concernant l'agriculture, elle compte sur l'archipel 7 entreprises en 2021 et 1 en cours d'installation. Le secteur fait preuve d'un professionnalisme et d'un dynamisme qui n'a fait que de se consolider ces dernières années, illustrant l'importance du secteur pour l'économie locale. Même si l'on ne peut parler de « filière » mais plutôt de « chaîne de valeur », les externalités positives que ce secteur génère comme, l'image des produits locaux, l'ancrage au territoire, la fierté d'une capacité de production de qualité, le développement d'une technicité propre à l'archipel et à ses spécificités..., définissent cette activité comme stratégique pour le territoire. De plus, ayant bénéficié de démarches structurantes ces dernières années pour l'augmentation de la production locale, ce secteur pourrait s'appuyer sur plusieurs atouts à courte échéance pour augmenter ses quantités produites et la part qu'il génère dans l'économie marchande.

Co-construction par les acteurs et adoption d'un Plan de Développement Agricole Durable en 2018, refonte complète et revalorisation du système d'aides directes à la production en 2020, définition d'une planification et d'un nouveau règlement adapté pour le zonage d'urbanisme des zones agricoles (STAU 2021), sont autant d'éléments structurants définissant le contexte dans lequel évolue l'agriculture locale.

Par ailleurs, ces facteurs s'inscrivent dans une perspective nouvelle où la résilience alimentaire devient un enjeu plus prégnant pour l'archipel, en particulier dans un contexte mondial où les approvisionnements et la souveraineté alimentaire deviennent primordiaux. La couverture des besoins en produits agricoles par les productions locales est faible, et le territoire est en situation de quasi-dépendance vis-à-vis de ses importations. Il existe donc un marché très captif qui laisse place tant à l'augmentation des quantités produites, qu'à la diversification des productions.



1

ENGAGER UN NOUVEAU MODE DE FINANCEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Fiche-Action 1.1-Développer un service d'informations économiques consolidées

Cette fiche-action a évolué dans sa finalité délaissant l'objectif de création d'une cellule statistique locale pour s'orienter vers la formalisation d'une stratégie Open data à l'échelle de la Collectivité Territoriale au départ puis en élargissant vers d'autres acteurs publics et privés détenant des données utiles au développement du territoire. Cette stratégie sera incarnée par une plateforme Open data dont les objectifs sont multiples :

- Recenser les données présentes sur le territoire et celles qui n'existent pas encore ;
- Faciliter l'accès aux données par le biais d'un outil simple et interactif;
- Eclairer la prise de décision des entreprises, des investisseurs, des institutions publiques et de l'État.

Cette démarche Open data validée par les élus du Conseil Territorial en septembre 2022 a été confiée à Archipel Développement. Pour mener à bien ce projet, l'agence s'est appuyée sur la région Normandie dans le cadre de l'accord de coopération signé en 2021 ainsi que sur OpenDataFrance, l'association nationale dont le rôle est d'accompagner les collectivités locales à initier ce type de démarche.

Un cahier des charges a été élaboré fin 2022 dans l'optique de sélectionner un prestataire début 2023 qui aura pour mission d'appuyer la Collectivité Territoriale dans l'élaboration de sa stratégie Open data, de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux inhérents à l'ouverture des données et d'établir le cahier des charges pour l'appel d'offres relatif à la mise en place d'une plateforme Open data. Cette mission va se dérouler sur le premier semestre 2023 pour un lancement de la plateforme au cours du second semestre 2023. Archipel Développement recrutera un chargé de mission Open data afin de faciliter la réalisation de ce projet.

Fiche-Action 1.2-Améliorer l'accès aux financements et mettre en place un fonds d'investissement local

Archipel Développement a poursuivi ses actions dans l'optique de préfigurer un fonds d'investissement local. Ses rencontres avec Normandie Participations ont contribué à affiner les deux dispositifs vers lesquels la Collectivité Territoriale s'oriente :

La prise de participation au capital :

- Afin de favoriser la mobilisation de l'épargne locale détenue par les ménages, laquelle s'élève à environ 163M€ au 31/12/21 (dépôts à vue et placements liquides ou à court terme), une piste d'action consiste à renforcer le dispositif de l'article 103 ter du Code Local des impôts de manière à le rendre plus attractif.
- Outre le taux de réduction d'impôts qui est de 50% actuellement et dont l'augmentation pourrait être envisagée, c'est la communication auprès du grand public qui doit être améliorée afin de mieux faire connaître le dispositif et élargir la base des investisseurs potentiels.
- Dans cette optique, un "pool d'investisseurs" intéressés par le dispositif serait constitué. Dès lors qu'un projet de création nécessitant un apport en capital important serait identifié par les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises, un tour de table auprès des investisseurs référencés serait organisé suivi d'une mise en relation entre le porteur de projets et les investisseurs intéressés.
- Ce mode de fonctionnement permet d'élargir la base des particuliers investissant leur épargne dans des projets de création d'entreprises sans nécessiter la création d'un fonds d'investissement dédié à la prise de participation au capital dans une logique de « business angels ».



FAVORISER ET SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE MARCHANDE



Le fonds de prêt participatif :

Éléments de contexte :

Suite aux réunions de travail avec Normandie Participations, il semble que le dispositif le plus adapté à SPM soit la création d'un fonds de prêts participatifs. A mi-chemin entre l'investissement en capital et le prêt à long terme, ce type de fonds permet d'élargir l'offre de financement disponible tout en permettant de récupérer les fonds investis à terme.

Principales caractéristiques :

- Phase de vie du projet : l'outil de prêt participatif est particulièrement adapté lors des phases de développement et transmission reprise des entreprises ;
- Intérêt du dispositif : absence de dilution des actionnaires existants, renforcement des quasi-fonds propres des entreprises, financement subordonné à la dette bancaire, aucune garantie, ni sur l'actif de la société, ni sur le patrimoine du dirigeant ;
- Principe de co-investissement : constitution du fonds selon le principe de pari-passu (mêmes conditions de rémunération, niveaux de risques et de subordination, modalités d'entrée et de sortie des investissements) avec un partenaire financier privé qu'il reste à identifier ;
- Montant et durée : souplesse de l'outil avec des modalités de remboursement adaptées au projet (amortissable, période de différé, remboursement in fine).

Thématique du fonds : tous les secteurs sont éligibles au fonds de prêt participatif, avec une priorité donnée aux secteurs stratégiques identifiés dans le SDS : tourisme durable et agroalimentaire (agricole, pêche, aquaculture).

Gestion du fonds :

- Gouvernance: un comité d'investissement technique regroupant des acteurs économiques privés de l'archipel intégrant notamment des ambassadeurs FIER SPM reconnus pour leur expertise financière et/ou entrepreneuriale de manière à garantir l'indépendance et l'objectivité de la prise de décision;
- Analyse des dossiers : soit dans le cadre d'une expérimentation avec Normandie Participations qui pourrait réaliser sous forme de prestation l'analyse financière des dossiers afin d'éclairer le comité d'investissement dans ses prises de décision, soit via un prestataire spécialisé ;
- Relais local: il est nécessaire d'identifier et/ou former une ressource locale en capacité de pouvoir assurer un 1^{er} niveau d'information sur les dispositifs proposés par le fonds d'investissement de manière à faire remonter les dossiers éligibles auprès de Normandie Participations à des fins d'analyse. L'agence Archipel Développement pourrait assurer cette fonction.

Fiche-Action 1.3 - Développer un espace de coworking

Cette action a été réalisée par la CACIMA fin 2021 avec l'inauguration d'un espace de co-working intégrant L'ensemble des services proposés dans ce type de tiers-lieux : postes de travail en location, salle de réunion, accès internet haut débit...

Ces espaces, couplés à une pépinière d'entreprise, et d'accompagnement post création est un véritable outil à destination des porteurs de projets, mais aussi pour les étudiants, missionnaires, ou toute personne souhaitant télétravailler dans un espace propice aux rencontres et à l'entraide.

MAINTENIR ET RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE

Fiche-Action 1.4 – Réhabiliter et valoriser le patrimoine maritime

Fiche 1.4.1 – Projet d'attractivité sur le littoral, pour la mise en valeur de notre patrimoine maritime

Le projet de Centre d'Immersion Maritime (CIM) a été revu au troisième trimestre afin de l'intégrer à un projet plus global d'attractivité.

Après avoir reçu en fin d'année 2021 les phases 1 et 2 de l'étude d'opportunité réalisée par les cabinets Présence et Voltère, pour la mise en place d'un Centre d'Immersion Maritime à Saint-Pierre suite à leur mission, un chargé de mission devait être embauché pour le suivi du projet, une fiche de poste a donc été créée avec l'équipe projet.

Cependant, cette embauche n'a finalement pas eu lieu car il a été décidé d'intégrer ce projet de CIM à un autre projet plus global de création / réhabilitation de trois structures à vocation culturelle, artistique et sportive mettant en avant le patrimoine maritime.

3 lieux situés en bord de mer sont identifiés pour développer ce projet :

- Le premier : l'Arche, Musée et Archives, qui est en période de récolement pour revoir toute la scénographie et les espaces au sein du bâtiment,
- Le deuxième : le Centre Culturel et Sportif, où les espaces seront également revus sur le lieu existant,
- Le troisième : une construction dans le quartier des Graves, sur une parcelle de la Collectivité Territoriale.

Un cahier des charges pour une assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours de réalisation pour la réalisation de cette étude.

L'étude devra établir un diagnostic avec les différents besoins et opportunités pour ce projet. Elle devra proposer :

- Une étude d'opportunité pour un projet global d'attractivité sur 3 lieux,
- Une programmation des trois bâtiments sur les lieux d'implantation,
- Une méthode de consultation et de concertation permettant l'adhésion et le portage du projet.

Tout ce projet devra permettre de valoriser le patrimoine maritime, tout le long du littoral.





MAINTENIR ET RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE

1.4.2 - Les Salines, un lieu de vie

Lors de cette année 2022, la Collectivité a adopté une délibération autorisant l'association Yellow Waves à occuper la saline n°24 jusqu'au 31 Octobre 2022. Plusieurs demandes ont été formulées par des porteurs de projets afin d'obtenir une saline. La Collectivité n'a cependant pas pu répondre à ces demandes à cause du manque de salines libres et des travaux qui ont eu lieu pour aménager la Pointe aux Canons.

En mai, l'équipe projet a présenté le projet saline de la fiche action 1.4 aux nouveaux élus de la collectivité territoriale. Par la suite une proposition a été faite aux élus puis adoptée par eux pour ne garder que 6 salines (de la n°35 à la n°40) et de rendre les autres à l'État. En 2022, les deux seules salines disponibles ont été attribuées à vocation patrimonial et culturel aux associations OK Fulmar et Balmoruak.

Dernièrement, l'équipe projet s'est réunie avec les élus afin d'avancer sur le projet. Après libération des salines n°1 et n°10 la Collectivité proposera aux n°37 et n°38 de déménager dans les salines libérées.

Une réflexion est actuellement menée sur la manière d'aménager les salines et leurs alentours et sur une alternative si jamais l'État décidait de ne pas répondre favorablement à la demande formulée par la Collectivité.

L'idée de construire un ou plusieurs bâtiments destinés aux porteurs de projets a été évoquée.





FAVORISER ET SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE MARCHANDE

MAINTENIR ET RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE





1.4.3 - Valorisation du bord de mer

Cette action devrait être fusionnée avec le projet d'attractivité global sur le littoral, en y proposant une signalétique mettant en avant le patrimoine maritime.

Fiche-Action 1.5 – Développer de nouveaux produits touristiques

1.5.1 – Mise en avant des thématiques culinaires et Prohibition

Sur le volet gastronomique, en mars 2022 a été lancé un appel à projet pour la création d'animations autour de la gastronomie locale. Hors saison touristique, sur Saint-Pierre, l'Île-aux-Marins, Miquelon et/ou Langlade. Il porte sur la nécessité de prolonger la saison touristique et la durée de séjour des visiteurs.

Deux lauréats à cet appel à projet ont été choisis : l'Essentiel Créations effet-mer et le Bar à Quai.





MAINTENIR ET RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE

- # Sur le volet culturel, en 2022, trois parcours ont été réalisés via l'application Diggy permettant d'améliorer le parcours du visiteur sur nos îles, des secrets du territoire racontés au sujet de ces lieux et thématiques :
- → Sur Saint-Pierre / Après la Prohibition
- → Sur l'Île-aux-Marins / Les Maisons Musées
- → Sur Miquelon / L'Acadie

Téléchargez l'application. Parcourez la région et découvez des secrets et trésors du partimoine, de l'histoire de France, de la nature, de la gastronomie... A pied Velia Pour télécharger l'application, flashez le on code Tour télécharger l'application, flashez le on code Tour diamy-secrets.com

Perspectives 2023:

- Un support financier devrait être attribué à différents acteurs pour renforcer l'offre d'activités en hors saison : une entreprise, pour proposer des expériences hivernales et à une association pour élargir son ouverture aux ailes de saison touristiques.

Création de pique-niques, après rencontre des professionnels locaux, un appui sur la commercialisation

sera proposé.



Fiche action 1.6 – Compléter l'offre d'hébergement touristique

1.6.1 – Hébergement de groupe et résidence co-living

Sur Saint-Pierre, les besoins d'accueil de groupes de jeunes sont récurrents d'une année sur l'autre. De plus, le constat est établi qu'un hébergement adapté pour recevoir des groupes à moindre coût permettrait d'accroître de manière conséquente la venue de groupes de jeunes sur le territoire.

En complément d'un hébergement pour groupes de jeunes, un espace co-living sur Saint-Pierre est souhaitable. Maître mot du renouveau touristique, l'hybridation vise le développement de solutions d'hébergement alliant codes de l'hôtellerie, de l'auberge de jeunesse, de la résidence de tourisme ou de la chambre d'hôtes. Les différents types d'hébergement touristique disparaissant ainsi progressivement pour laisser place à autant de modèles que de besoins-clients dont celui du logement partagé (co-living).

Le 1^{er} volet de la fiche se décompose donc en deux projets comme suit :

- Un hébergement de groupes jeunesse, sport et culture
- Un espace de co-living



FAVORISER ET SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT



MAINTENIR ET RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE

En 2022, suite à une décision des élus de la Collectivité Territoriale, il a été décidé de travailler ces deux projets sous forme d'un appel à projet.

Le règlement de l'appel à projet « Hébergement de groupe et espace de co-living » sera présenté par délibération lors de la Séance Officielle du 20 décembre 2022. La remise des offres étant proposée pour le 3 avril 2023, plusieurs mois sont laissés aux porteurs de projet pour la constitution de leur dossier.

Une communication sera faite dès janvier 2023 sur le site Internet de la Collectivité Territoriale et sur les réseaux sociaux, avec accès au formulaire.

Pour répondre à cet appel à projet, les participants devront proposer de nouveaux concepts dans l'offre touristique locale. Ils s'illustreront notamment sur le mode de réservation, le type d'hébergement, l'expérience proposée aux visiteurs et groupes de visiteurs ainsi que sur le lien de complémentarité avec le reste de l'offre touristique locale (transport, restauration, activité, etc.).

Ce nouveau type d'hébergement combiné hébergement de groupes et espace de co-living devra être créé sur la commune de Saint-Pierre, idéalement localisé proche du centre historique, sur un foncier privé. Il devra impérativement présenter des solutions innovantes à l'échelle du territoire.

Il est laissé au libre choix du porteur de projet de mélanger les deux publics sur un lieu unique ou séparer les espaces à sa convenance.

Les projets répondants aux deux publics cibles seront privilégiés. Cependant, répondre à un seul des deux projets ne sera pas interdit.

1.6.2 — Hébergement nature : augmenter la capacité d'hébergements pour les vacances ou fin de semaine à destination de la population

1^{er} volet : Hébergement Légers de Loisirs

En 2021, un accompagnement juridique a été mis en place afin de réaliser différentes étapes de cadrage du projet et d'effectuer une assistance sur le montage de l'appel à projet. A partir des dispositifs existants, une articulation a été étudiée pour ce nouveau dispositif. Un travail approfondi a été réalisé au niveau des critères de sélection qui vont orienter les types de projet à accompagner.

L'objectif étant la mobilisation de foncier privé, permettant d'implanter un type d'hébergement nouveau constitué de plusieurs petites unités résidentielles secondaires. Grâce au dispositif d'appel à projet permettant une innovation dans la conception des projets, il est attendu l'émergence d'une offre nouvelle, inédite, positionnée dans l'image plein-air et tourisme nature, renforçant et diversifiant la capacité d'hébergement actuelle. De plus, en favorisant la mutualisation de ces unités d'hébergement, la finalité est de diminuer le besoin de constructions individuelles (résidences secondaires).

Le règlement de l'appel à projet « Hébergement Légers de Loisirs » a été adopté par délibération n°209/2022 lors de la Séance Officielle du 19 juillet 2022. La remise des offres ayant été fixée au 14 novembre 2022, plusieurs mois ont été laissés pour la constitution des dossiers aux porteurs de projet. Suite à quoi, plusieurs porteurs de projets se sont manifestés.

Une communication a été faite le 18 août sur le site Internet de la Collectivité Territoriale et sur les réseaux sociaux, avec accès au formulaire. Au 14 novembre, 3 plis ont été déposés à la Collectivité Territoriale.





FAVORISER ET SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE MARCHANDE

MAINTENIR ET RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE



2^{ème} volet : Création d'un hébergement nature sur Miquelon (+ de 50 emplacements) : Des avancées sur ce projet sont prévues en 2023. A partir notamment des éléments développés dans l'étude SOMIVAL de 2017 qui sera requestionnée.

Fiche action 1.7 – S'engager vers une démarche de tourisme durable

L'objectif principal est d'accompagner les acteurs du tourisme vers des pratiques responsables, respectueuses de l'environnement et des populations, s'inscrivant dans une pleine démarche de Tourisme Durable.

Des acteurs et partenaires ont été rencontrés pour participer à la mise en œuvre de cette Fiche-Action 1.7.

Ainsi des interlocuteurs tels que l'ADEME, la CACIMA, agent de la direction du Tourisme, agent du Pôle Environnement et Cadre de Vie de la Collectivité constituent l'équipe projet en charge d'organiser et de créer cet accompagnement à l'attention des professionnels du tourisme à Saint-Pierre et Miquelon.

Dès le premier semestre 2023, un cahier des charges sera rédigé pour la venue de consultants sur l'archipel, permettant d'initier la démarche de tourisme durable sur le territoire dès la fin 2023.



FAVORISER ET SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE MARCHANDE

STRUCTURER ET DÉVELOPPER UNE FILIÈRE AQUACOLE, AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE

Fiche-Action 1.8 – Développer et valoriser l'offre des produits à destination d'un marché local

Pour atteindre l'objectif de diversification et d'augmentation de la production locale, dans une logique de circuit court, un accompagnement renforcé au développement et à la valorisation des productions locales dans les secteurs agricoles, aquacoles, et agro-alimentaires à destination du marché local, doit être mis en place en complément des aides déjà existantes. Le dispositif identifié est un appel à projet à destination des entreprises agricoles, aquacoles, et agro-alimentaires.

L'accompagnement financier pourra permettre un soutien à l'installation, un investissement pour le développement et/ou la modernisation, la conception/l'élaboration de produits, des études organoleptiques ou de stratégie marketing.

Un travail approfondi a été mené sur les filières à privilégier, et les critères de sélection à fixer dans l'appel à projet. Ces critères de sélection ont été fixés selon un scénario stratégique d'appui sectoriel et dans le cadre du Plan de Développement Agricole Durable (PDAD, 2018).

Différentes étapes de conception de cet appel à projet ont été menées en 2021, avec les financeurs de la filière, y compris sur le plan juridique afin d'assurer la faisabilité du dispositif, ainsi que son articulation avec les autres aides existantes et relevant, soit de l'Etat, soit de la Collectivité Territoriale.

En 2022, la Collectivité Territoriale a adopté le règlement de l'Appel à Projet par délibération n°157/2022 fixant la date de remise des candidatures au 16 janvier 2023 à 17h00. La fin de la procédure d'instruction est fixée au 31 mars 2023.

L'objectif est de démarrer l'accompagnement financier début 2023. Avant la publication, le programme d'accompagnement, qui se traduira par une convention à intervenir entre la Collectivité Territoriale et chaque porteur de projet lauréat, sera finalisé.

Fiche-Action 1.9 – Mettre en place une dynamique de FABLAB agricole – aquacole – agroalimentaire

La mise en place d'un FABLAB agricole, aquacole, agro-alimentaire avec la Fiche-Action 1.9, devra permettre la création d'espace(s) à Miquelon et/ou à Saint-Pierre de type « incubateurs » impulsant expérimentation et initiatives locales. Compte-tenu de l'absence de structures ou d'équipements de ce type à ce jour sur le territoire, un premier travail de cadrage et de concertation est à réaliser.

La création de ces lieux (objectif visé : 2 à 3 espaces-relais agricoles, un espace d'incubation de projets aquacoles et produits de la mer, et un incubateur de transformation agro-alimentaire), doit se faire en encourageant la mutualisation et en remobilisant la réhabilitation et/ou le réaménagement d'anciennes installations, ou espaces urbains.

Un travail du Comité Technique Agricole (Collectivité Territoriale, Chambre d'Artisanat de Commerce d'Industrie, de Commerce et Agricole (CACIMA), et les services de l'Etat (DTAM)) a été réalisé en 2021 pour cadrer les étapes du projet, et en 2022 avec la rédaction d'un cahier des charges détaillé pour prendre en compte les besoins du territoire sur les 3 filières agricoles, aquacoles et agro-alimentaire.

Une prise en compte des différents outils programmatiques comme le Contrat de Développement et le Plan de Développement Agricole Durable a été réalisée, afin d'assurer une articulation avec des projets s'inscrivant dans le même champs (Ferme Pédagogique (CDECT) et Pôle Agricole – services d'accompagnement, pépinière, ferme relai (PDAD)). Une étape d'arbitrage doit intervenir avant le lancement du marché pour l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage sur l'étude de faisabilité.

FINALITÉ STRATÉGIQUE 2

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE SERVICES DE PROXIMITÉ ET D'ESPACES DE VIE PARTAGÉS

Directeur d'axe : Julie DE ARBURN-COX

SOUTENIR DES INITIATIVES GÉNÉRATRICES DE COHÉSION SOCIALE

Directeur d'axe : Frédérique AUDOUX



RÉGÉNÉRER ET RENFORCER LES VALEURS-PHARES DE L'ARCHIPEL, POUR UN RENOUVEAU DU BIEN VIVRE ENSEMBLE









6. Finalité stratégique 2 : Régénérer et renforcer les valeurs-phares de l'archipel, pour un renouveau du bien-vivre ensemble

Basques, Normands, Bretons, Acadiens, l'Archipel de SPM a représenté un territoire d'accueil, d'exode et de labeur pour de nombreuses personnes, un territoire où la solidarité et la cohésion ont fait émerger un véritable lien ançestral, de reconnaissance et une identité forte au fur et à mesure des successions de générations.

Néanmoins, un étiolement des liens sociaux, dû, dans une certaine mesure à l'arrêt de la grande pêche, d'une vision morose de l'avenir de l'Archipel, et d'une transformation sociétale globale a pu être constaté. Bâtir son avenir professionnel dans l'entreprenariat et avoir confiance dans l'avenir, sont devenus plus difficiles pour une partie de la population : ce sont autant de causes fragilisant la qualité du vivre-ensemble, symbole phare de l'Archipel, et la capacité à se projeter dans l'avenir.

Une volonté forte de régénérer et renforcer les valeurs-phare de l'Archipel pour un renouveau du bien-vivre ensemble devient ainsi la pierre angulaire de l'avenir du territoire. C'est pourquoi, un développement de services de proximité et d'espaces de vie partagés, où différentes générations qui ont un intérêt personnel commun se retrouvent, pour s'entraider, échanger, et transmettre, devient essentiel à la mise en œuvre de cette volonté.

Un resserrement des liens également avec la diaspora est nécessaire, afin de pouvoir éventuellement faire revenir ceux qui sont partis, ayant forgé un parcours professionnel pouvant bénéficier à la communauté. Ainsi, l'utilisation des nouvelles technologies, et en particulier les initiatives valorisant le numérique comme vecteur de cohésion, en faisant évoluer le rapport de l'individu à son environnement, et en initiant une démarche d'Open data, d'inclusion numérique, d'accès aux services publics en ligne, permettront un épanouissement de la population ainsi que la mise en place d'un terreau favorable à l'innovation.



#2 soutenir le développement de services de proximité et d'espaces de vie partagés



Fiche-Action 2.10 - Appuyer et Développer les usages numériques facilitateurs du quotidien

L'objectif stratégique est de faire du numérique une ressource du développement territorial. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie incitative de « contagion par l'action » du développement des usages du

numérique, mettant en scène la Collectivité Territoriale comme acteur pionnier et démonstratif.

Les impacts attendus sont notamment le développement de l'offre territoriale de services numériques, et l'évolution des pratiques professionnelles et citoyennes.

Le plan d'actions de la fiche prévoit le développement annuel de projet numérique identifié en amont par les différents services de la Collectivité Territoriale.

Pour l'année 2022, le choix s'est porté sur le développement d'une solution numérique (site web et application) à destination des boursiers de l'Archipel.

Pour mémoire la Collectivité Territoriale a instauré un dispositif d'attribution de bourses d'études aux élèves et étudiants de Saint-Pierre-et-Miquelon partant suivre leur cursus au sein de l'Union Européenne (majoritairement en France Métropolitaine) ou au Canada. Les boursiers bénéficient d'une prise en charge de leur transport aller/retour vers leur lieu d'études (dans le cadre du dispositif « passeport mobilité » lorsqu'il s'agit d'une destination vers l'Union Européenne), d'une aide mensuelle de 32% du smic ainsi que du remboursement des frais de mutuelle et des frais de scolarité.

L'instruction des demandes de bourses et le suivi des dossiers nécessite pour le service gestionnaire de la Collectivité Territoriale, la rédaction d'un nombre important de mails et de courriers tout au long de l'année. Il en est de même pour les étudiants qui doivent envoyer par mail des justificatifs, relevés de notes et divers documents. On compte environ 290 boursiers par année académique et 60 nouveaux dossiers par an. Afin de simplifier les démarches des boursiers et d'optimiser le travail du service, il a été décidé de se doter d'une solution numérique qui permette de :

- Centraliser les informations et documentations des boursiers,
- Envoyer et réceptionner factures, bulletins, relevés de notes, etc.
- Favoriser les échanges avec les boursiers (fonctionnalité forum),
- Favoriser les échanges entre le service formation Insertion et les boursiers,
- Générer des statistiques.

Une consultation a été lancée le 22 avril 2022. Le marché a été attribué à la société Aymax en COMAPA le 15 juin 2022.



 $^{\#}2$ soutenir le développement de services de proximité et d'espaces de vie partagés



Une première version a été livrée la semaine du 20 octobre 2022 à la Direction Jeunesse. Les interfaces et le fonctionnement de l'application ont été validés auprès du prestataire. Une présentation des fonctionnalités a été effectuée le 6 décembre par la société Aymax et le chef de projet, Mathieu DELAMAIRE, à destination des directeurs de Pôles, Directeurs d'axes du SDS et des agents du service « Actions

Professionnelles et Engagement Territorial ». Des remarques ont été formulées. Un travail complémentaire doit être réalisé par le prestataire pour les intégrer au livrable. Les observations portent sur la notification aux boursiers lors de publications sur le site, l'ajustement de la charte graphique, la conservation des documents déposés sur le site par les étudiants, l'ajout de menus déroulants, l'édition d'un document « parcours étudiants ». S'agissant de la gestion des données, le service utilisateur doit définir précisément les statistiques dont il aura besoin et compléter la liste des informations que les étudiants doivent obligatoirement renseigner.

Une fois les remarques intégrées, le service gestionnaire devra procéder à la saisie des données étudiants dans le système en vue d'une mise en ligne **courant 2023.**

Montant du marché : 24 200 €

Montant liquidé : 2 400€ (correspondant à un acompte)

Décaissement du solde en janvier 2023, sur production du livrable.

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre et qualité des statistiques générées

Perspectives 2023 : refonte du site internet de la Collectivité Territoriale



#2 soutenir des initiatives génératrices de cohésion sociale

Fiche-Action 2.11 - Créer des lieux de vie et espaces de rencontre

Cette fiche-action se décompose en deux sous-actions : la **création d'un lieu pour les jeunes de type « Maison des jeunes »** et la **création d'un espace communautaire multi-publics**. L'objectif est de favoriser l'intégration des jeunes dans une dynamique sociale, solidaire et intergénérationnelle positive.

Action n°1 « création d'un lieu pour les jeunes à Saint-Pierre »

Cette fiche-action du SDS est également présente au plan d'actions du Projet Territorial Enfance-Jeunesse (PTEJ) co-signé par la Collectivité, l'Etat, la CPS et les deux mairies, et est pilotée dans ce cadre afin de maintenir la dynamique partenariale enclenchée en faveur de la jeunesse.

Le premier trimestre 2022 a été consacré à la finalisation du cahier des charges et à sa validation par l'ensemble des institutions. En mars 2022, un appel à projet pour « la création et la gestion d'un accueil jeunes 14-17 ans et d'une offre de loisirs et/ou dispositif périscolaire 9-13 ans » a été lancé.

Le 30 juin, deux dossiers ont été réceptionnés et c'est lors du Comité de Pilotage du PTEJ, le 20 juillet, qu'a été retenue l'Association Jeunesse Education Populaire (AJEP) 975.

Le 8 novembre en séance officielle du Conseil Territorial a été adopté une délibération relative à une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association. Celle-ci, signée par les deux parties le 29 novembre 2022, prévoit les modalités financières suivantes :

- 50 000 € au titre de l'année 2022,
- 103 695 € au titre de l'année 2023,
- 223 166 € au titre de l'année 2024,
- 223 166 € au titre de l'année 2025.



Au besoin selon l'évolution du projet porté par l'AJEP975 et conformément à l'enveloppe initiale de 735 000 € annoncée au cahier des charges, des avenants à la convention pourront être prévus pour des subventions supplémentaires ne pouvant excéder 134 973€.

La phase « projet » est à présent terminée. Le suivi de la convention est assuré par la Direction Jeunesse.



#2 soutenir des initiatives génératrices de cohésion sociale

Action n°2 « création d'un lieu pour les adultes et les familles à Saint-Pierre »

Jusqu'à présent, cette action a été mise en suspens afin de se concentrer sur le projet de « création d'une maison des jeunes » qui était très attendu avec un besoin prioritaire pour le territoire et pour la jeunesse. Par ailleurs, et depuis la rédaction des Fiches-Actions du SDS, de nouveaux lieux culturels favorisant les relations intergénérationnelles ont vu le jour sur l'archipel (cafés proposant des lieux d'expositions et de rencontres, micro-folies...). Il a donc été acté en 2021 qu'il était nécessaire de revoir l'objectif et le contenu même de cette fiche.

Cette fin d'année 2022, des échanges ont eu lieu afin de penser un nouveau projet répondant aux attentes de liens et échanges entre les générations et ce, sans multiplier l'existant. Ainsi, un projet de « parc nature urbain » a été soumis à la Cellule SDS.

Il s'agirait, sur le site de l'ancien hôpital et donc en cœur de ville, d'aménager un parc nature qui serait accessible à tous : touristes et habitants, résidents de l'EHPAD situé à côté, écoliers à proximité, personnes âgées dans les résidences avoisinantes, toutes personnes et familles vivant en centre-ville et n'ayant pas forcément accès à un extérieur dans leur logement.

Ce lieu favoriserait les échanges entre générations, le bien-vivre à Saint-Pierre dans un cadre agréable et ressourçant et permettrait de redynamiser le centre-ville tout en le réhabilitant en parti.

Pour que ce projet aboutisse, il est primordial qu'il soit porté par l'ensemble du territoire : CHFD, Etat et Commune de Saint-Pierre notamment. La démolition de l'ancien hôpital est le premier pas et nécessite un budget conséquent. L'investissement nécessaire pour la création et aménagement du parc devra être soutenu financièrement par d'autres partenaires afin de se concrétiser.

Crédits disponibles sur cette fiche :

- Investissement : jusqu'à 3M €

- Assistante à Maitrise d'Ouvrage : 300 000 €

L'année 2023 sera principalement consacrée à des rencontres entre les élus afin de soumettre cette idée et de décider ensemble de l'intérêt porté ou non à ce projet.





Fiche-Action 2.12 - Développer des projets d'insertion sociale et d'adaptation au marché du travail La deuxième fiche porte sur la mise en œuvre de projets ciblés d'insertion socio-professionnelle et d'actions d'appui et d'adaptation au marché du travail afin de renforcer l'employabilité et l'acquisition de compétences professionnelles. Elle vise deux publics prioritaires : les jeunes et les personnes en situation de handicap.

En 2021, une démarche de rapprochement des homologues de la Région Normandie en charge des questions d'orientation et d'insertion des jeunes a été menée dès le mois d'avril. Des discussions ont ainsi pu être engagées avec la *Mission Locale de Caen-La-Mer-Calvados-centre* avec laquelle la conclusion d'un partenariat est désormais envisagée. Ce partenariat permettrait un accompagnement global des jeunes de 16 à 25 ans et l'accès aux prestations de droit commun qui ne sont pas encore disponibles dans l'archipel (ex. : PACEA, contrat d'engagement jeunes).

Ce partenariat a abouti, en octobre 2022, à la venue sur le territoire de trois représentants de la Mission Locale pendant une semaine, en vue de découvrir le territoire, rencontrer les partenaires institutionnels et privés, et dégager les premières pistes de travail pour une implantation pérenne en faveur de l'inclusion des jeunes.



De gauche à droite :

- M. Samuel LEBAS Directeur Adjoint Mission Locale Caen-La-Mer
- M. Yohan HERIVEAU Responsable de Secteur Mission Locale
- M. Philippe PESQUEREL 1^{er} Vice-Président Mission Locale, Président de la Communauté de communes de VAL ES DUNES

Mme Patricia DRAKE - Conseillère Principale d'Education Lycée Emile LETOURNEL

M. Jean-Paul HACALA - Directeur du Collège Saint-Christophe





RÉGÉNÉRER ET RENFORCER LES VALEURS-PHARES DE L'ARCHIPEL, POUR UN RENOUVEAU DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

#2 soutenir des initiatives génératrices de cohésion sociale





Cette mission a donné lieu à un diagnostic de territoire, reprenant les forces et faiblesses de celui-ci ainsi que les perspectives de mise en œuvre de l'accompagnement.

Concernant le public en situation de handicap, la Maison Territoriale de l'Autonomie a poursuivi et intensifié le travail partenarial avec Pôle Emploi Saint-Pierre et Miquelon et Cap Emploi Manche en vue d'un meilleur accompagnement des travailleurs en situation de handicap vers l'emploi ou dans le maintien dans l'emploi.

Elle a coorganisé avec Pôle Emploi et la DCSTEP la déclinaison locale de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) afin de sensibiliser les employeurs et le grand public au thème de l'insertion professionnelle des personnes en situation handicap.



\$2 SOUTENIR DES INITIATIVES GÉNÉRATRICES DE COHÉSION SOCIALE



Visio animée par CAP EMPLOI le 16 novembre 2022 sur le thème « Comment aborder mon handicap avec mon employeur »

Afterwork de sensibilisation au handicap organisé le 17 novembre 2022

Participation importante et couverture médiatique complète. Débat télévisé dans l'émission locale « A la une » d'une durée de 1h10 minutes, consacrée au handicap, recevant quatre personnalités, dont le coordinateur handicap de la MTA.



FINALITÉ STRATÉGIQUE 3

FAIRE DE L'ÉNERGIE UN LEVIER DE LA TRANSITION VERS UN HABITAT DURABLE

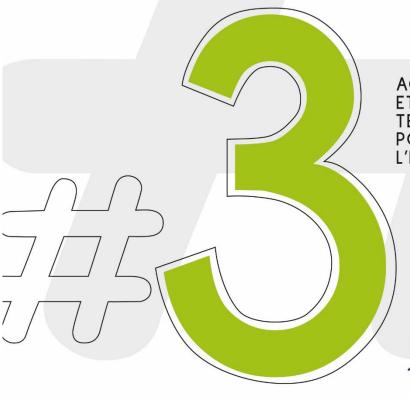
Directeur d'axe : Florence Briand

ENGAGER UNE STRATÉGIE EMPLOIS ET COMPÉTENCES

Directeur d'axe : Marine LAFFONT

IMPLANTER ET ACCUEILLIR DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Directeur d'axe : Rudy L'ESPAGNOL



ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION ET LA STRUCTURATION D'UN TERRITOIRE QUI SE MOBILISE POUR L'OUVERTURE VERS L'EXTÉRIEUR ET L'ACCUEIL







6. Finalité stratégique 3 : Accompagner l'évolution et la structuration d'un territoire qui se mobilise pour l'ouverture vers l'extérieur et l'accueil

Le logement est un enjeu central pour l'archipel qui fait face depuis plusieurs années avec de plus en plus d'acuité à une pénurie de logements ayant pour impact un renchérissement des prix locatifs et à l'achat. Pour y répondre, la Collectivité Territoriale a élaboré son Schéma Territorial d'Aménagement et d'Urbanisme (STAU) ouvrant à la voie à de nouvelles opérations d'aménagement comme c'est le cas avec le deuxième lotissement du quartier des Graves à Saint-Pierre. Outre la construction neuve, la rénovation énergétique du bâti ancien situé dans le centre historique est l'autre axe d'intervention de la Collectivité Territoriale qui contribuera à moyen terme à remettre sur le marché immobilier des logements vétustes dont le coût de réhabilitation est souvent jugé prohibitif, ou bien de mobiliser des parcelles vacantes, dans une logique d'urbanisme circulaire. Ces actions combinées devraient permettre de détendre le marché et rendre l'archipel plus attractif, notamment pour les jeunes étudiants issus du territoire et de nouveaux actifs.

Concernant le volet orientation, certaines dynamiques sectorielles doivent être accompagnées. L'orientation des jeunes vers les métiers dont l'archipel aura besoin à moyen terme est un défi essentiel pour leur permettre de revenir sur des postes en adéquation avec leurs parcours de formation et leurs aspirations personnelles. Pour cela, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences doit permettre d'identifier les métiers dont les entreprises auront besoin, notamment dans les secteurs prioritaires de diversification comme le tourisme durable ainsi que les filières agricole, agroalimentaire et aquacole dans une optique de plus grande résilience alimentaire.

Quant au positionnement marketing du territoire, il doit être redéfinit collectivement. L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon s'est longtemps positionné comme une porte d'entrée privilégiée pour les entreprises nord-américaines vers le marché de l'Union européenne. Néanmoins, ce positionnement est remis en cause depuis l'adoption de l'accord de libre-échange CETA entre l'Union européenne et le Canada abaissant progressivement les droits de douanes pour les entreprises canadiennes, notamment sur les produits de la pêche qui demeurent les principales exportations.

Aujourd'hui, ce positionnement marketing du territoire doit s'orienter davantage sur les atouts de l'archipel, notamment son cadre de vie privilégié, afin d'attirer des entreprises et de nouvelles populations. L'enjeu de l'attractivité de l'archipel, notamment sur le volet de l'emploi, s'impose avec de plus en plus d'intensité dans une période de sortie de pandémie. En effet, avec un taux de chômage de 3,4% en moyenne sur l'année 2021, les entreprises locales rencontrent des difficultés à recruter les ressources humaines dont elles ont besoin pour conduire leurs activités. Cette pénurie de main d'œuvre touche notamment les secteurs d'activité moteurs de l'économie locale tels que le BTP, le tourisme et le commerce. Au-delà de ce volet emploi, l'archipel doit continuer à explorer la création de nouvelles filières économiques, le secteur des algues notamment présentant un potentiel qu'il faudra confirmer.

Sur le champ de l'accompagnement des entreprises, la pandémie a fragilisé de nombreux acteurs économiques ce qui rend la mise en réseau des développeurs économiques d'autant plus pertinente de manière à les appuyer dans la sortie de crise.



FAIRE DE L'ÉNERGIE UN LEVIER DE LA TRANSITION VERS UN HABITAT DURABLE

Fiche-Action 3.13 : Développer une offre de logements dans une logique de parcours résidentiel

En 2022, la Collectivité Territoriale a engagé l'élaboration du « Programme Territorial de l'Habitat » afin de définir avec les acteurs locaux une politique du logement sur le territoire en cohérence avec les prescriptions du Schéma Territorial d'Aménagement et d'Urbanisme (adopté en avril 2022) et du Schéma Territorial de l'Autonomie entres autres.

Dans un premier temps, la réalisation du PTH a débuté avec l'élaboration d'un diagnostic au printemps 2022 qui a permis de dégager les grands enjeux auxquels le territoire est confronté :

- Un marché tendu avec une hausse d'environ 40% du prix de l'immobilier entre 2017 et 2021,
- Une légère déprise démographique,
- Un desserrement des ménages (évolution sociétale),
- Un nombre croissant de fonctionnaires/missionnaires induisant des besoins en logement,
- Un vieillissement et une gérontocroissance de la population,
- Une partie du parc existant présente des besoins d'amélioration (précarité énergétique etc.),
- Une gestion du parc social compliquée,
- Une vacance structurelle de longue durée (60 logements vacants recensés sur le territoire),
- L'impact des changements climatiques et de la montée des eaux impactant particulièrement le centrebourg de Miquelon-Langlade.

Dans un deuxième temps, début 2023, les élus du territoire devront hiérarchiser ces enjeux et définir les orientations stratégiques de la politique à mettre en œuvre. Parmi les actions à mettre en place ont été identifiées :

- La définition d'un opérateur unique de gestion du parc social,
- L'amélioration des réponses en logement et hébergement pour les personnes âgées,
- La définition d'une offre adaptée aux moins de 30 ans, primo-accédants et saisonniers (ex. FA 1.6),
- L'amélioration du parc existant (rénovation énergétique, performance des matériaux etc.),
- L'élaboration d'une stratégie pour la période transitoire à Miquelon-Langlade avant la relocalisation du village en zone hors-risques (Atelier des Territoire piloté par l'Etat),
- La mise en place d'aides pour la sortie de vacances et de l'intermédiation locative afin de diminuer la vacance structurelle,
- La mobilisation de la contribution des entreprises à l'effort de logements.

Une fois la gouvernance assise, il s'agira de mettre en œuvre le plan d'action dès mars 2023. Ce plan d'actions définira les outils, les bénéficiaires, les moyens humains et financiers et le phasage des projets. Enfin, le territoire devra faire perdurer une instance de suivi pour le pilotage des actions liées à l'habitat et capitaliser les données recueillies sous la forme d'un observatoire partagé.





FAIRE DE L'ÉNERGIE UN LEVIER DE LA TRANSITION VERS UN HABITAT DURABLE

Fiche-Action 3.14 - Engager un plan de réduction de l'empreinte carbone à partir de l'habitat

En mai 2022, la Collectivité Territoriale a relancé le Point Info Energie (PIE), inauguré en 2019. Hébergé au sein d'Archipel Développement, sa mise en œuvre bénéficie du soutien de l'ADEME dans le cadre de la convention du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE).

La réactivation du PIE est concomitante au lancement d'une étude sur la caractérisation énergétique des logements de l'archipel financée par l'ADEME. En juin 2022, 30 logements représentatifs du parc local de l'archipel ont ainsi pu être instrumentalisés. Les données recueillies serviront à fournir au PIE un outil de calcul simple d'estimation de consommation, de modélisation des gains et de calcul de performance énergétique des habitations. Cet outil permettra de mieux conseiller les propriétaires de l'archipel dans leurs travaux de rénovation énergétique.

En parallèle, le Programme pour l'Efficacité Energétique des Bâtiments (PEEB) co-financé par l'ADEME et l'AFD, a permis en 2022 de diagnostiquer des bâtiments publics appartenant à chacune des collectivités locales de l'archipel. Cet appui technique permettra d'élaborer un plan d'action spécifique à chaque bâtiment et ainsi accompagner les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique.

Par ailleurs, la Collectivité Territoriale poursuit son partenariat avec EDF dans le cadre de la Maitrise de la Demande en Electricité. Plusieurs aides destinées aux propriétaires vont être lancées début 2023 : aide à l'acquisition et à la mise en place d'un poêle à bois/à granulés, d'un chauffe-eau thermodynamique ou encore de fenêtres et portes-fenêtres isolantes.

Enfin, concernant le potentiel en énergie renouvelable de l'archipel, le programme européen Green Overseas devrait permettre au territoire d'explorer différentes sources d'énergie propre et ainsi amorcer la transition énergétique de l'archipel.







ENGAGER UNE STRATÉGIE EMPLOIS ET COMPÉTENCES

Fiche-Action 3.15 : Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) territoriale

La nécessité aujourd'hui d'anticiper et d'accompagner les besoins d'évolution et la gestion des emplois et des compétences des entreprises, conduit la Collectivité Territoriale à engager une démarche GPEC à l'échelle du territoire.

Un des objectifs est d'offrir aux jeunes des données objectivées, pour les orienter sur les compétences liées aux besoins et projets du territoire. Il est également indispensable d'accompagner les entreprises dans l'anticipation de leurs besoins en ressources humaines et en compétences.

Le champ de la formation professionnelle à Saint-Pierre et Miquelon est toujours incertain, avec une nécessité de remettre à plat les interactions et dispositifs portés par les institutions et les organismes privés.

L'opérateur de compétence, officiant sur le territoire de Saint-Pierre et Miquelon, AKTO, devant signer pour la fin de l'année 2022 un Engagement Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) avec l'Etat, a informé la Collectivité qu'un pan de cet engagement visait expressément la réalisation, sur le territoire, d'une GPECT par un cabinet extérieur.

Cette GPECT s'entendant d'une cartographie à un instant T des besoins et des possibilités, la collectivité amorcera une réflexion autour de la mise à jour continue des données.





ENGAGER UNE STRATÉGIE EMPLOIS ET COMPÉTENCES

Fiche-Action: 3.16: Accompagner les parcours de formation des jeunes

Cette action vise à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, de l'amorce de son projet jusqu'à sa finalisation, et ce tout au long du déroulement de celui-ci.

Dans un premier temps, il convient de revisiter les actions mises en place par le passé, les rendre plus efficientes, plus modernes, et multi partenariales. Cela vise la création d'outils également rendant plus lisibles le parcours des jeunes, et facilitant leur accès à l'information et à l'accompagnement.

Les réalisations 2022 :

Forum de l'étudiant :

La Collectivité Territoriale en partenariat avec Pôle Emploi, le Centre d'Information et d'Orientation, l'Etat, Fier SPM et la Caisse de prévoyance sociale a mis en place le premier forum de l'étudiant. L'ensemble de ces acteurs a répondu présent pour informer au mieux les futurs étudiants et les aider dans leurs démarches. Cette seconde édition s'est tenue à la gare maritime à Saint-Pierre et a rencontré un vif succès.



La création d'une Direction Jeunesse à la Collectivité Territoriale :

Lors du renouvellement du Conseil Territorial en mars 2022, l'équipe en place a souhaité doter le territoire d'une nouvelle direction stratégique, en faveur de la jeunesse.

Les services Formation-Insertion, des bourses scolaires, de la jeunesse et citoyenneté ont été réunis. Un agent a également rejoint l'équipe en tant que coordinateur jeunesse, qui a pour mission, entre autres, de créer un véritable Point Information Jeunesse. Ce PIJ permettra de centraliser l'ensemble des actions réalisées au sein du territoire à destination des jeunes de 9 à 30 ans, qu'il s'agisse de démarches administratives, d'informations utiles, d'accompagnement auprès des partenaires institutionnels ou privés.

Ce PIJ permettra dans un premier temps d'accueillir et diffuser l'information, puis d'orienter la demande si une expertise ou un accompagnement spécialisé paraît nécessaire.

Il sera également le lieu d'activités – forums – manifestations sur diverses thématiques, portées soit par les services de la Collectivité, soit par les partenaires, selon les besoins des jeunes. L'accompagnement au départ étant l'un des objectifs prioritaires.

Acquisition, au cours de l'année, de casques de réalité virtuelle « Métiers 360 » afin de proposer des ateliers et forums des métiers ludiques et attractifs.

#3

IMPLANTER ET ACCUEILLIR DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Fiche-Action 3.17 - promouvoir l'implantation d'entreprises

La Collectivité Territoriale engage une stratégie d'attractivité du territoire visant à densifier son tissu économique en créant des activités nouvelles et créatrices d'emploi local. Au-delà du volet entrepreneurial, c'est l'attractivité résidentielle et l'accueil de nouveaux actifs sur l'archipel qui sont devenus les priorités au regard de la pénurie de main d'œuvre à laquelle fait face le territoire.

Afin d'atteindre cet objectif, la Collectivité Territoriale a confié la fiche-action 3.17 à Archipel Développement qui assure le pilotage et la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à encourager et soutenir l'implantation d'entreprises extérieures et l'accueil de nouvelles populations.

Les réalisations 2022 :

Mission d'expertise relative à la stratégie d'attractivité de SPM

Archipel Développement a défini le cahier des charges visant à élaborer un diagnostic et une stratégie d'attractivité de manière à attirer des entreprises et de nouveaux actifs sur l'archipel. Pour cela, deux réunions de travail ont eu lieu avec le réseau des développeurs économiques les 7 et 13 juin permettant de dégager un consensus concernant les objectifs de cette mission.

Un appel d'offres a été lancé courant juillet et attribué en octobre au cabinet SCET. La mission relative à la phase de diagnostic aura lieu du 12 au 15 décembre 2022 et la stratégie d'attractivité et sa déclinaison opérationnelle devraient être finalisées fin mars 2023.

- Préfiguration de la filière algues

Dans l'optique d'accompagner la création d'une filière durable, un appel d'offres été publié début 2022 et attribué à l'entreprise SEANEO, spécialisée en cartographie de l'environnement littoral et marin.

Huit espèces d'algues ont été sélectionnées notamment en fonction de leur intérêt commercial, leurs débouchés à court et moyen terme et les projets d'entrepreneurs potentiels sur le territoire

En outre, cette étude permettra d'évaluer le rythme de renouvellement de la ressource et estimer pour chaque espèce, les volumes disponibles et récoltables annuellement, nécessaires à la mise en place d'une filière de valorisation.

Un guide des bonnes pratiques pour la récolte de chaque espèce sera réalisé proposant notamment un process de récolte raisonné et raisonnable sur les quantités maximales à prélever et périodes de récolte optimales en intégrant les fonctions de rôle de nurserie et d'alimentation des espèces aquatiques.

Les premiers résultats de cette étude ont été présentés lors de la 2^{ème} édition du congrès des sciences aquatiques en septembre 2022 à Saint-Pierre. Bien que les résultats préliminaires soient prometteurs, il est d'ores et déjà prévu d'explorer également le potentiel de l'algoculture en complément des prélèvements en milieu naturel.

Accord de coopération Normandie-SPM

Une délégation de l'archipel conduite par le Président Bernard Briand en présence également de la Vice-Présidente à la Jeunesse et à la Citoyenneté s'est rendue en Normandie du 21 au 24 juin. Ce fut l'occasion d'évoquer avec le Président Hervé Morin les projets de coopération initiés à travers l'accord de coopération signé en novembre 2021.



3 IMPLANTER ET ACCUEILLIR DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Au-delà de cette rencontre, ce séjour normand a permis d'approfondir les relations avec de nombreux acteurs publics et professionnels en lien avec les domaines d'actions couverts par l'accord de coopération.

Ces échanges vont s'intensifier au cours des prochains mois pour faire vivre cet accord qui s'annonce enrichissant pour les deux territoires.

Congrès des sciences aquatiques

La 2^{ème} édition du congrès international sur les sciences aquatiques a eu lieu du 23 au 27septembre à Saint-Pierre et à Miquelon.

Finalité visée : mettre en lien les scientifiques, les entreprises, les services de la formation et de l'éducation, les acteurs locaux autour de la thématique de la mer et des filières marines.

Cette année, la Normandie était à l'honneur avec la venue notamment de plusieurs chefs d'entreprises de cette Région, qui ont été identifiés grâce à un travail de prospection en lien avec les besoins des entreprises locales de la filière. Ce travail a porté ses fruits avec la venue de 3 entreprises normandes ainsi qu'une entreprise canadienne lors du congrès.

Un évènement culinaire autour des produits Normands a eu lieu en parallèle du Congrès et sur une semaine, mettant les produits Normands à l'honneur et sous l'égide de 4 chefs Normands ayant fait le déplacement sur l'archipel. Dans cette programmation « Camembert & Cabestan » était un concours de cuisine ouvert au public et célébrant la cuisine Normande et locale.



Fiche-Action 3.18 - Entrepreneuriat & FIER SPM

Le déplacement en Normandie a été l'occasion d'avancer sur deux projets structurants qui s'inscrivent dans le SDS 2021-2025 dans l'optique de mettre le numérique au service du développement économique du territoire

- La plateforme Open data : ce type de plateforme permet de mettre à disposition des décideurs publics et des investisseurs privés des jeux de données économiques, sociales et environnementales et ainsi éclairer leurs prises de décisions. Un exemple réussi est celle de La Réunion Nexstat.
- La plateforme CRM de suivi des entreprises : cet outil vise à constituer une base de données sur les entreprises locales de manière à mieux centraliser l'information et ainsi améliorer l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets.



7. Indicateurs 2022

Les indicateurs présentés dans cette rubrique correspondent à ceux inscrits dans le cadre d'intervention du Programme Indicatif Pluriannuel (PIP) territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon adopté en décembre 2021 par la Commission européenne.

Ces indicateurs seront utilisés pour le décaissement des tranches fixes et variables pendant la durée de l'appui budgétaire sectoriel concentré à nouveau sur le tourisme durable sur la période 2021-2025.

Domaine prioritaire 1 : Tourisme durable

Objectif spécifique nº 1 : Accroitre la contribution du secteur touristique à l'économie locale

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence	2022	Valeurs cibles (2025)	Sources de vérification
R1) Capacités d'hébergement renforcées	I 1) Nombre de lits disponibles en haute saison	235 (2020)	235	270 (+15%)	Pôle Tourisme & Attractivité - Collectivité Territoriale de SPM
R2) Flux de visiteurs étrangers en augmentation	I 2) Nombre de visiteurs étrangers (hors croisiéristes)	9134 (Moyenne 2015-2019)	8082	10 504 (+15%)	Pôle Tourisme & Attractivité - Collectivité Territoriale de SPM
R3) Nombre de passagers sur les navires en augmentation	I 3) Nombre de passagers sur l'ensemble des rotations maritimes, inter-îles et Terre- Neuve-et-Labrador	48 538 (Moyenne 2015-2019)	61 716	55 819 (+15%)	Pôle Transport et Mobilité - Collectivité Territoriale de SPM



Objectif spécifique n^{ϱ} 2 : Faire de Saint-Pierre-et-Miquelon une destination « Tourisme durable »

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence	2022	Valeurs cibles (2025)	Sources de vérification
R4) Démarche de Tourisme durable initiée auprès des professionnels	14) Nombre d'entreprises du secteur HCR labellisées sur la Charte Tourisme durable	0 sur 30 entreprises HCR (2021)	0	10 entreprises	Collectivité Territoriale de SPM
R5) Plan d'action de la stratégie marketing touristique actualisée pour la période 2024- 2030 et orientée « Tourisme durable »	I5) Validation technique par le comité de pilotage du projet de plan d'action marketing en 2023 I6) Approbation politique du nouveau Plan d'action en 2024 et formalisation des rapports annuels de mise en œuvre	Plan d'action 2016-2023	Plan d'action 2016-2023	I5): note de service du DGS de la Collectivité territoriale validant le plan d'action 2024-2030 au niveau technique I6): Délibération du Conseil territorial adoptant le plan d'action 2024-2030	Collectivité Territoriale de SPM
R6) Jeunesse de Saint-Pierre-et- Miquelon sensibilisée au secteur touristique	17) Nombre de jeunes de 9-30 ans participant à une action de sensibilisation au tourisme durable Neuve- et-Labrador	0 (2020)	252	120	Collectivité Territoriale de SPM
R7) Gestion intégrée des zones côtières formalisée	18) Proportion des côtes couvertes par les dispositions de gestion intégrée des zones côtières	0% (2020)	0% en 2022	A déterminer	Collectivité Territoriale de SPM
R8) Politique de l'énergie durable intensifiée dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)	I9) Validation technique par le comité de pilotage du projet de PPE en 2023 I10) Approbation par le Conseil territorial de la nouvelle PPE en 2024 et lancement de sa mise en œuvre (niveau d'avancement à déterminer)	Pas de PPE	Adoption de la PPE relancée au 1 ^{er} trimestre 2023	I9): note de service du DGS de la Collectivité territoriale validant la PPE au niveau technique I10): Délibération du Conseil territorial adoptant la PPE	Collectivité Territoriale de SPM



8. Perspectives 2023

Le déploiement du Schéma de Développement Stratégique 2021-2025 va considérablement monter en puissance avec l'appui des fonds européens dont le décaissement de la première tranche est prévu dans le courant du premier trimestre 2023.

Projections 2023 : Liste indicative de projets/activités par fiche-action

- # **Fiche-action 1.1** => formalisation de la stratégie Open data de la Collectivité Territoriale et création de la plateforme Open data
- # Fiche-action 1.2 => lancement du fonds d'investissement local
- # **Fiche-action 1.4** => refonte du projet de Centre d'Immersion Maritime pour un projet d'attractivité plus global mettant en avant notre littoral
- # Fiche-action 1.5 => lancement de nouveaux appels à projets pour la création de festivals culinaires
- # Accompagnement des professionnels du tourisme à la mise en place d'expériences hors saison et sur la commercialisation de pique-niques à base de produits locaux
- # Fiche-action 1.6 => attribution des appels à projet pour la création d'hébergements légers de loisirs sur Miquelon-Langlade, d'un hébergement de groupes et d'une résidence de co-living sur Saint-Pierre
- # Lancement d'un appel à projet pour la création d'une cinquantaine d'emplacement de camping sur Miquelon-Langlade
- # Fiche-action 1.7 => élaboration du cahier des charges et lancement d'un appel d'offres pour la sélection d'un expert Tourisme durable
- # Fiche-action 1.8 => attribution des financements pour les lauréats de l'appel à projets pour la création et la diversification d'entreprises sur les champs agricole, agroalimentaire et aquacole
- # **Fiche-action 1.9** => élaboration cahier des charges et lancement d'un appel d'offres pour identifier les dispositifs d'expérimentation à développer sur l'archipel
- # **Fiche-action 2.10** => élaboration d'un cahier des charges et lancement d'un appel d'offres pour la création d'une application mobile dédiée aux jeunes boursiers
- # Fiche-action 2.11 => lancement d'un appel à projets pour la création et la gestion d'un accueil jeunes 14-17 ans et d'un accueil de loisirs sans hébergement ou dispositif périscolaire pour les 9-13 ans
- # **Fiche-action 2.12** => mise en place d'une convention avec la Mission locale de Caen-la-Mer pour accompagner l'insertion des jeunes sur l'archipel
 - Fiche-action 3.13 => finalisation de la mission et adoption du Plan Territorial de l'Habitat
- Fiche-action 3.14 => livraison de l'outil de diagnostic énergétique sur mesure et lancement de son utilisation
- # Fiche-action 3.15 => lancement de la démarche GPEC sur les secteurs Tourisme et Agriculture Agroalimentaire et Aquacole
- # Fiche-action 3.17 => mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action sur l'Attractivité du territoire
- # Fiche-action 3.18 => création d'un outil CRM de suivi des entreprises et d'un portail d'orientation des porteurs de projets





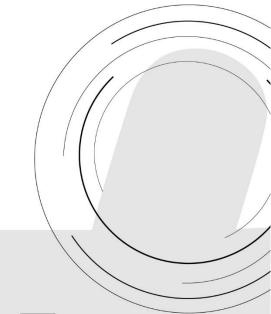
9. Conclusion

L'année 2022 a constitué une étape intermédiaire dans la mise en œuvre du Schéma de Développement Stratégique (SDS) 2021-2025. Les équipes de la Collectivité Territoriale ont poursuivi le travail d'ingénierie contribuant à lancer une dynamique de projets sur la quasi-totalité des fiches-actions. Véritable marque de fabrique de ce nouveau SDS, plusieurs appels à projets ont été lancés en 2022 et seront attribués en 2023 contribuant ainsi à stimuler l'initiative privée dans les secteurs prioritaires de diversification économique.

Concernant les relations entre l'UE et SPM, la Collectivité Territoriale a bénéficié d'une assistance technique pour la formulation de son document d'action et de l'annexe technique à l'appui budgétaire. Ces documents ont été validés au niveau du Comité PTOM d'octobre ouvrant la voie à la signature de la convention de financement et au décaissement des fonds européens au premier trimestre 2023. Ce premier versement va permettre de renforcer la dynamique dans la mise en œuvre du SDS avec une année 2023 qui s'annonce riche en termes de conduite de projets.







Année 2022

RAPPORT

DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

Ont participé à la réalisation de cette édition :

Responsable de la publication Arnaud POIRIER Mise en page Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon







